

LISTE DES PIÈCES À PRÉPARER POUR L'ADHESION

- Extrait KBIS moins de 3 mois
- Extrait n°3 Casier judiciaire
- Statuts de la société (sauf si exercice en individuel)
- Code de bonne conduite paraphé et signé
- Programme d'activité complété et signé
- Attestation ORIAS (uniquement pour un cabinet déjà existant)
- Attestation RCP couvrant les agréments demandés et la période jusqu'en février N+1
- Lettre de motivation – descriptif du projet professionnel

Pour chaque dirigeant :

- Capacité professionnelle : diplôme ou attestation de formation ou attestation d'expérience
- Copie de l'attestation de réussite l'examen de certification AMF, si obtenu antérieurement à l'adhésion
- Copie CNI ou passeport en cours de validité
- CV